

# « L'Ecureuil m'a croqué »

*S'estimant abusés par un fonds commun miracle de la Caisse d'Épargne, de nombreux clients se rebiffent...*

« C'est mieux qu'une assurance-vie, c'est un placement gagnant sans risque », lui avait promis en janvier 2001 son conseiller financier. Aujourd'hui Yves R., retraité nancéien, fait ses comptes avec déception : sur 22.638 € investis après frais d'entrée sur ce fonds « Doubl'Ô » de la Caisse d'Épargne, il ne dispose plus actuellement que de 22.076 €. Soit 562 € de moins qu'à l'époque... pour frais de gestion.

« Mon conseiller m'a vanté la panacée, le doublement du capital en six ans, alors que j'étais venu demander de la sécurité pour mon épargne, une bonne assurance-vie toute simple qui progresse régulièrement mais sûrement. L'Ecureuil m'a bien croqué, moi le petit épargnant confiant : je suis aujourd'hui perdant, victime de publicité mensongère... Mal conseillé à l'époque, j'entends que la Caisse d'Épargne m'accorde tout de même une compensation... », considère-t-il.

Comme Yves, quelque 57.428 souscripteurs de ce fonds commun de placement Doubl'Ô, qui promettait noir sur blanc « le meilleur entre le doublement de votre capital\* ou 100% de la performance de 12 valeurs » à l'échéance,

grognent. Ils sont relayés par l'Association française des usagers des banques (AFUB) qui prépare une action devant la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et l'AMF (Autorité des marchés financiers). Pour l'association en effet, l'Ecureuil dont le rôle est tout de même de protéger les petits épargnants, n'avait pas à les embarquer dans l'opacité d'un produit qu'ils ne pouvaient comprendre : le discret astérisque de la publicité renvoyait à des réserves précisées dans « la notice COB » du produit...

## « Pas des financiers »

« C'est vrai qu'on était prévu dans les petites lignes que l'objectif de doublement n'était pas garanti. Mais on est tout de même franchement déçus du résultat à l'arrivée », reconnaît le Vosgien Fabrice... qui a réussi à se faire rembourser à son agence ses frais annuels de gestion et ses droits d'entrée... « Normal, on est des ouvriers, pas des financiers... »

Pour la Caisse d'Épargne, victime comme d'autres établissements financiers de la chute brutale des bourses mondiales après le lance-

ment de son produit en 2001, le mécanisme de garantie du capital a fonctionné : « Il n'y a pas eu de gain, c'est vrai. Mais il n'y a pas eu de perte non plus ».

Et comme il n'est pas de son intérêt de désespérer ses clients, elle répond au cas par cas à leurs réclamations. « Nous avons un devoir de conseil y compris dans le service après vente de nos clients », considère Fabrice Bouvier, membre du directoire de la Caisse d'Épargne de Lorraine. Instruction a été donnée aux conseillers de faire le point avec leurs clients déçus pour vérifier que le produit vendu correspondait à ses attentes de placement garanti dynamique, et qu'il était conforme aux habitudes d'épargne des souscripteurs. « Nos clients qui ont investi dans ce type de produits financiers savent qu'on peut parfois gagner 35% sur certains fonds, rien sur d'autres. C'est la loi du genre », observe-t-il encore, faisant valoir qu'il y a finalement peu de réclamations. « Il faut envoyer une lettre recommandée à son directeur d'agence et saisir le médiateur de la banque pour réclamer une indemnisation », conseille néanmoins Serge Maître qui pilote le dossier à l'AFUB.

Jean-Louis DENES